

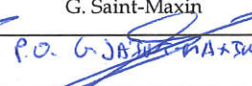


SGA - Gravelines
Buttes paysagères n°1 et n°2
Demande de permis d'aménager

Réf. Entime 5100-006-001 / Rév. B / 27.07.2018

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	07/05/2018	A. Vannobel / T. Machynia	M. El Ouafi	M. El Ouafi
B	27/07/2018	A. Vannobel / T. Machynia	G. Saint-Maxin	G. Saint-Maxin
Visa				

La présente révision annule et remplace toute révision antérieure.

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

Sommaire

I	PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	4
II	PA2 - NOTICE DESCRIPTIVE	6
II.1	Descriptif de l’état initial du terrain et de ses abords	6
II.2	Insertion du projet dans son environnement	7
II.2.1	<i>Aménagement, composition et organisation du projet</i>	7
II.2.2	<i>Accès au projet</i>	10
III	PA3 - PLAN DE L’ETAT ACTUEL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS	12
IV	AUTRES PIECES.....	13

Liste des figures

Figure 1 : Plan de situation du terrain – Carte IGN	4
Figure 2 : Plan de situation du terrain – Vue aérienne	5
Figure 3 : Plan de l’état actuel du terrain et de ses abords – Végétation.....	6
Figure 4 : Plan d’aménagement de la butte n°1	7
Figure 5 : Plan d’aménagement de la butte n°2	8
Figure 6 : Exemple d’espèces locales	9
Figure 7 : Accès à la butte n°1.....	10
Figure 8 : Accès à la butte n°2.....	11
Figure 9 : Plan de l’état actuel du terrain et de ses abords – Constructions et équipements publics desservant la zone	12



Figure 2 : Plan de situation du terrain - Vue aérienne

II PA2 – NOTICE DESCRIPTIVE

II.1 Descriptif de l'état initial du terrain et de ses abords

Il s'agit de deux terrains sans construction, présentant une végétation typique de bord de littoral (argousier, graminées, ajonc, oyat, ...). D'un point de vue paysager, les deux buttes sont entourées de sites industriels. Les Figure 3 et Figure 9 reprennent ces différents éléments.

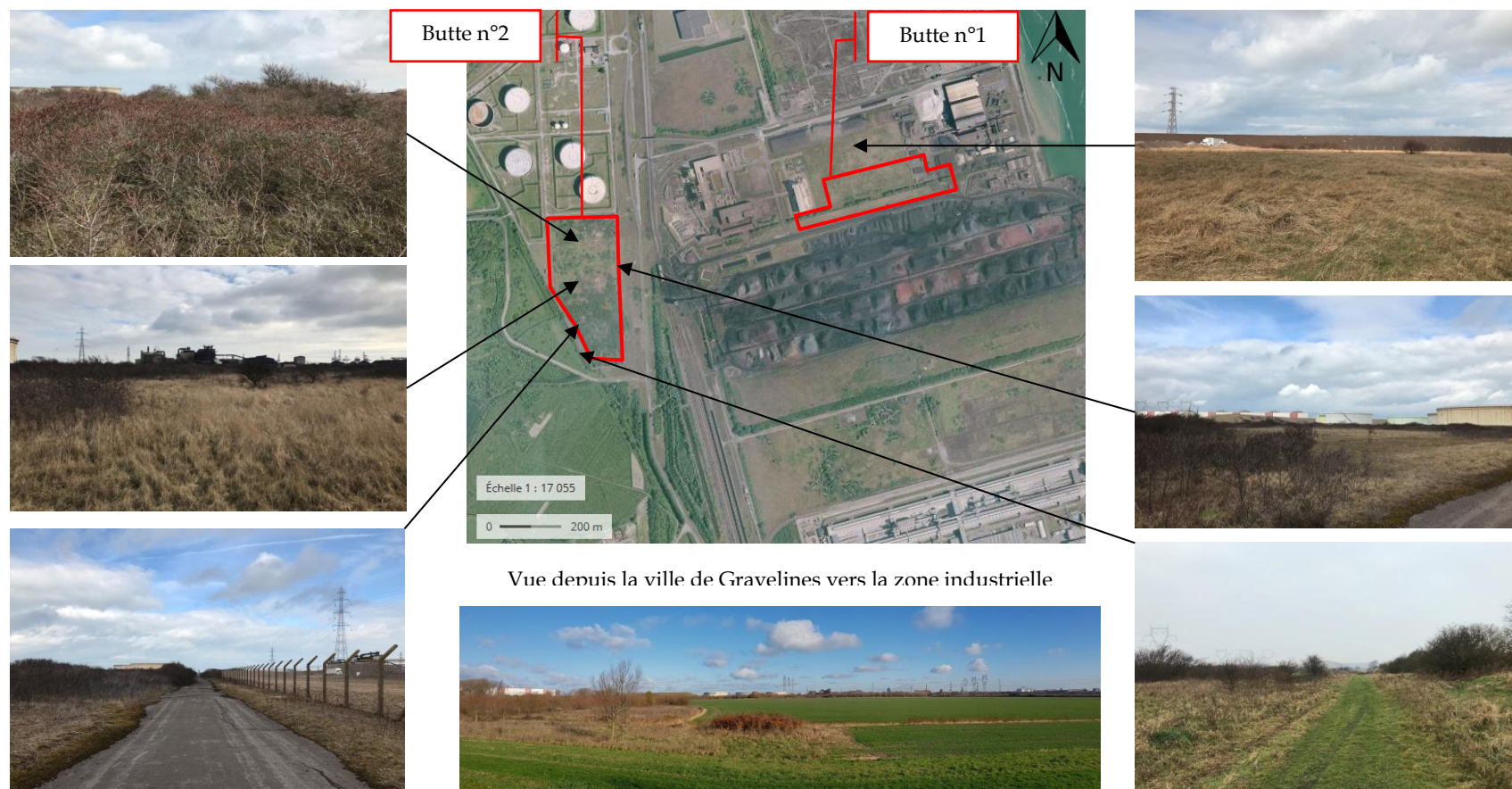


Figure 3 : Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords – Végétation

II.2 Insertion du projet dans son environnement

II.2.1 Aménagement, composition et organisation du projet

II.2.1.1 Butte n°1

La butte n°1 sera constituée de laitiers à valoriser, aura une hauteur maximale de 40 mètres et une superficie au sol de 58 240 m². Un fossé périphérique de 6 500 m² sera créé autour de la butte afin de gérer les eaux de ruissellement.

Un plan du projet est donné dans la Figure 4.

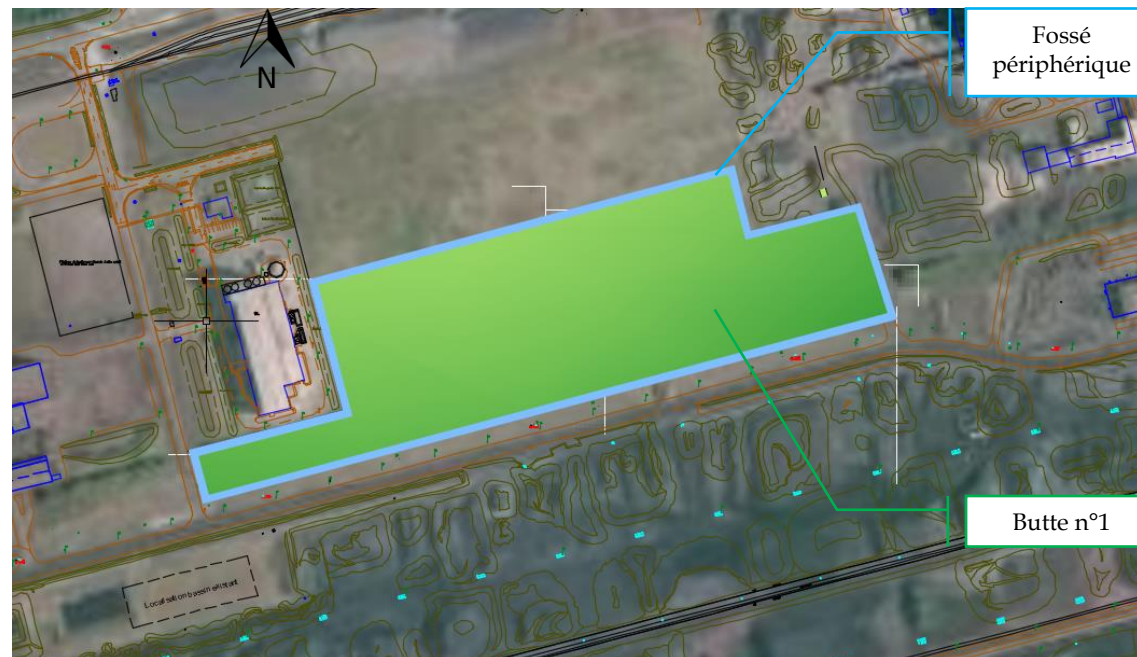


Figure 4 : Plan d'aménagement de la butte n°1

II.2.1.2 Butte n°2

La butte n°2 sera constituée de laitiers à valoriser, aura une hauteur maximale de 30 mètres et une superficie au sol de 95 000 m². Un fossé périphérique de 6 350 m² sera créé autour de la butte afin de gérer les eaux de ruissellement.

Un plan du projet est donné dans la Figure 5.

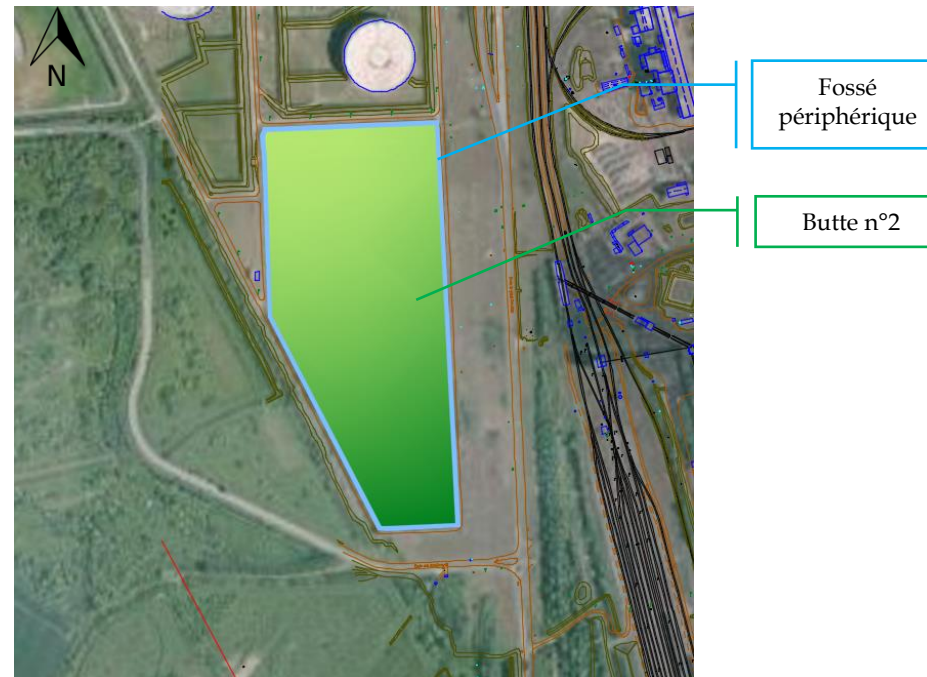


Figure 5 : Plan d'aménagement de la butte n°2

II.2.1.3 Aspect paysager du projet

Au terme de leur construction, les buttes seront recouvertes de terre végétale afin de permettre une végétalisation naturelle, spontanée et progressive avec des espèces locales (Figure 6).



Argousier



Ajonc



Oyat



Graminées



Panicaut



Lichen, mousses

Figure 6 : Exemple d'espèces locales

II.2.2 Accès au projet

II.2.2.1 Butte n°1

L'accès à la butte n°1 se fait par la route Duvigneau ou la route du terminal à pondéreux Ouest (Figure 7).



Figure 7 : Accès à la butte n°1

II.2.2.2 Butte n°2

L'accès à la butte n°2 se fait par du Grand Colombiers ou la route des enrochements (Figure 8).

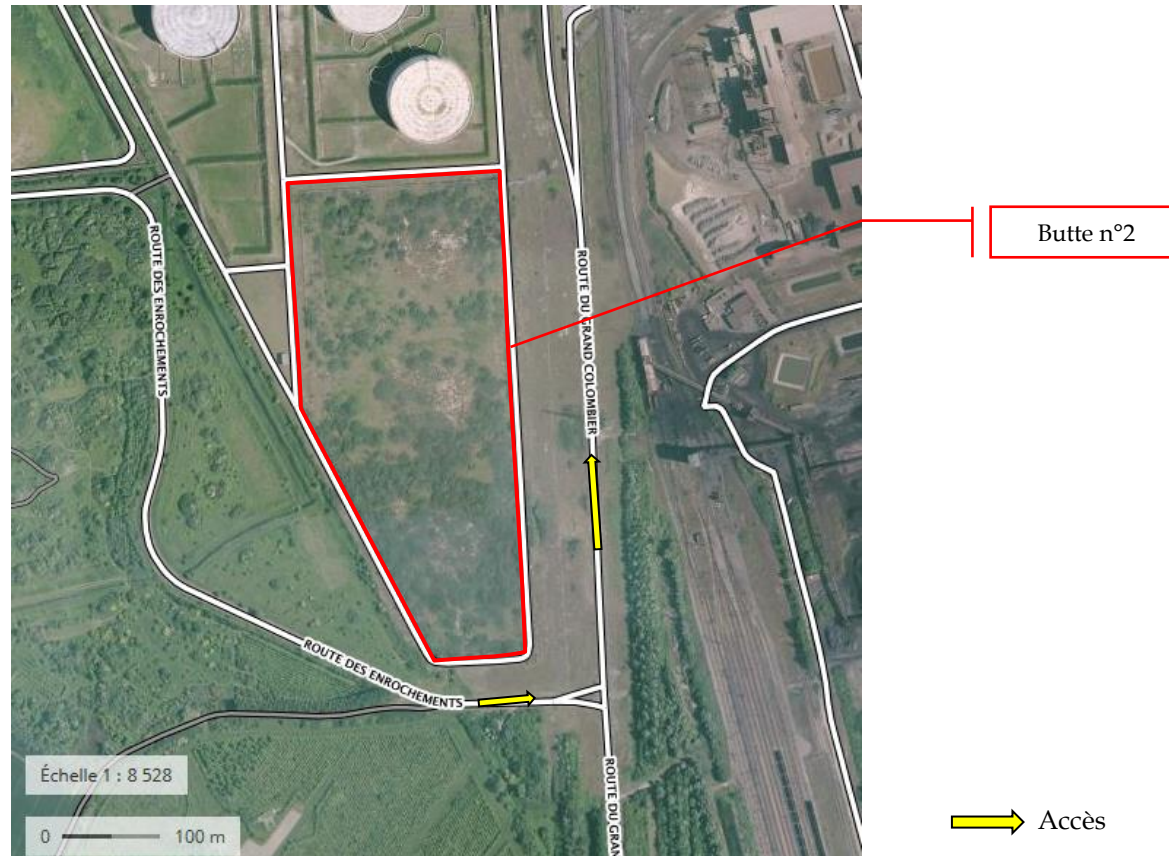
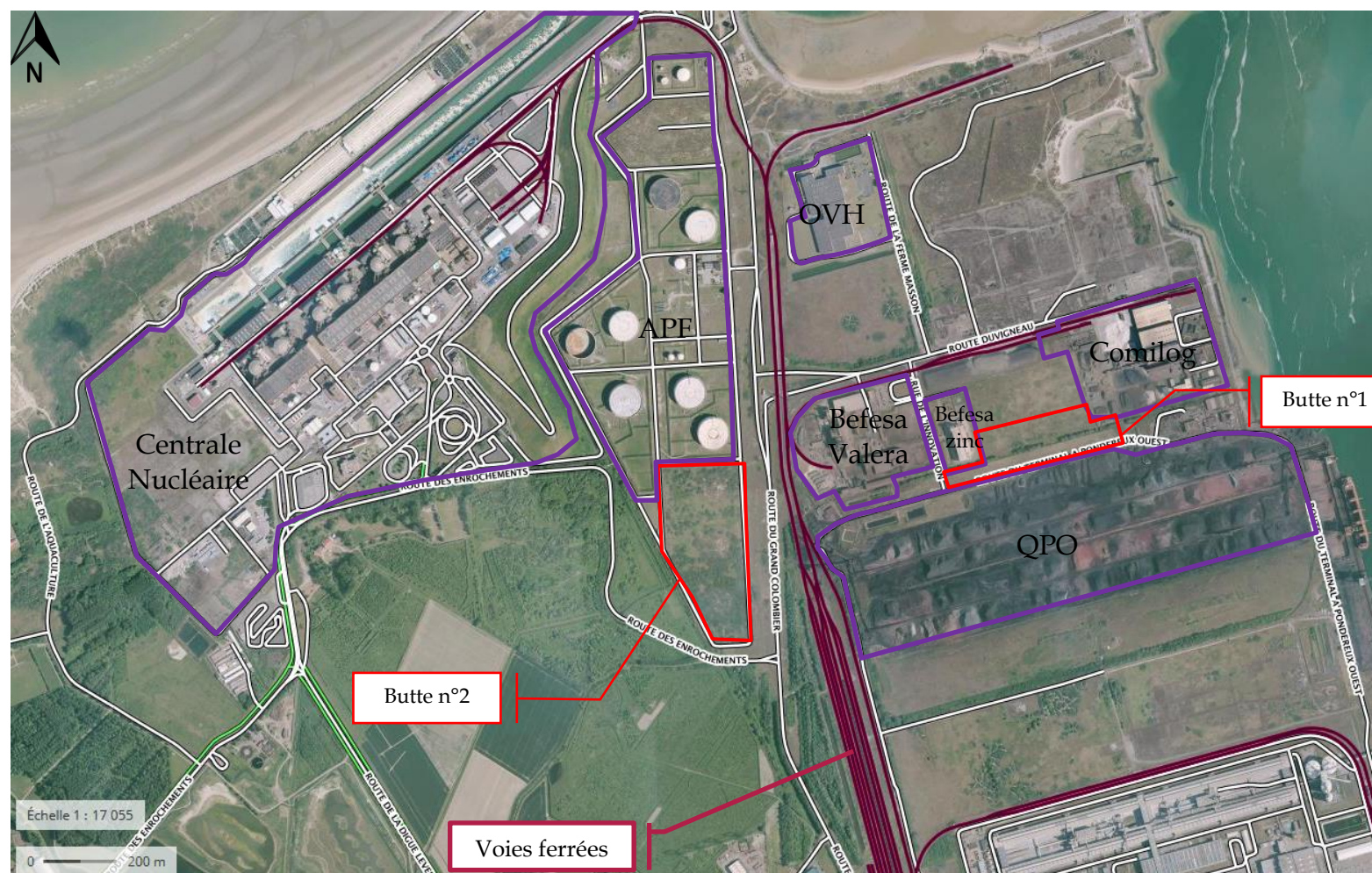


Figure 8 : Accès à la butte n°2

III PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS



Butte	Commune	Section	Parcelle cadastrale	Superficie totale des parcelles (m ²)	Superficie au sol concernée par le projet (m ²)	
1	Gravelines	AK	5	55 003	24 020	58 240
			27	108 888	29 400	
			29	2 487	2 487	
			28	84 829	2 333	
2		AD	16	159 332	95 000	

Figure 9 : Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords - Constructions et équipements publics desservant la zone

IV AUTRES PIÈCES

Les documents suivants sont annexés à la présente demande de permis d'aménager :

- ✱ Annexe 1 : PA4 – Plan de composition d'ensemble du projet, côté dans les trois dimensions :
 - ⇒ Le fossé périphérique implanté au pied de la butte, donc la distance entre la butte et le fossé est nulle.
 - ⇒ En raison de la nature du projet (construction de buttes paysagères à partir de matériaux inertes), aucun réseau spécifique (défense contre l'incendie et autres réseaux) pour le projet n'est prévu.
- ✱ Annexe 2 : PA14 – Etude d'impact et avis de l'autorité environnementale.
- ✱ Annexe 3 : PA16-2 – Rapport de l'inspection de l'environnement (DREAL de Gravelines) en date du 11/05/2018 valant procès de récolement attestant de la remise en état pour un usage industriel de l'ancien site Total (cessation d'activités en septembre 2002).

Annexe 1 : PA4 – Plan de composition d'ensemble du projet

Annexe 2 : PA14 – Etude d'impact et avis de l'autorité environnementale

Annexe 3 : PA16-2 – Rapport de l'inspection de l'environnement (DREAL de Gravelines) en date du 11/05/2018 valant procès de récolement attestant de la remise en état pour un usage industriel de l'ancien site Total